



Réussir votre plantation

Le choix
des plants
ainsi que
le respect
de règles simples
conditionnent
très largement
la réussite
de la plantation.

Mettez
toutes les chances
de votre côté !

CENTRE
RÉGIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE
DE BRETAGNE



Choisir des essences adaptées

Une espèce mal adaptée au milieu est une espèce condamnée à terme.

Le sol doit correspondre aux besoins de l'arbre : profondeur, acidité, alimentation en eau, richesse minérale...

L'exposition ainsi que la pluviométrie sont des facteurs à prendre en compte.

On veillera également à bien intégrer le boisement dans son environnement (forme de la parcelle, lisière, mélange d'essences...).



Préparer soigneusement le terrain

Selon la nature du terrain et son antécédent cultural, la préparation pourra largement varier :

- Un labour améliore l'aération du sol, l'emploi du rotavator seul est insuffisant.
- Un sous-solage est nécessaire en terrain compact.

Un travail superficiel du sol (scarification, griffage) suffit parfois, surtout en terrain fragile.

En tout état de cause, le travail du sol en période humide est à éviter.



Prévoir une densité adaptée



Pour les résineux, la densité habituelle est de 1 100 plants/ha.

Pour les feuillus précieux, on conseille également 1 100 plants/ha.

Pour les feuillus sociaux (chênes de pays et hêtre), on préconise une densité comprise entre 1 600 et 2 000 plants/ha.

Quant aux peupliers, on retient la densité de 1 600 plançons/ha.

Remarque : les plantations à plus faible densité imposent un suivi très attentif et des plants de très bonne qualité.

Utiliser des plants jeunes (1 à 3 ans) bien conformés et de provenance certifiée

Ils seront droits, trapus avec un système racinaire fourni et équilibré. Les plants en motte ne doivent pas présenter d'amorce de chignon racinaire. Ils auront une bonne origine génétique et une provenance certifiée par un document d'accompagnement remis à la livraison.



Différentes catégories de plants existent :

• étiquette bleue : Matériel Forestier de Reproduction contrôlé : plants possédant une supériorité génétique (verger à graines...).	• étiquette verte : Matériel Forestier de Reproduction sélectionné : plants provenant de peuplements sélectionnés sur l'aspect morphologique dits peuplements classés.
• étiquette jaune : Matériel Forestier de Reproduction identifié : plants provenant de peuplement non classés mais dont l'origine est garantie par un système de contrôle officiel (exemple Douglas provenance des USA).	• étiquette blanche : Matériel Forestier de Reproduction non identifié : plants provenant de récoltes de graines par dérogation du Ministère de l'Agriculture (en cas de pénurie).

Prendre toutes les précautions lors du transport et du stockage



Plants en jauge

Rôle du pépiniériste :

- transporter en camion bâché ou en sacs fermés,
- protéger les plants du soleil, du vent et du gel.

Rôle du sylviculteur :

- vérifier la qualité des plants et la conformité de la commande,
- défaire les bottes de plants dès réception,
- les mettre en jauge en attendant la plantation.

Ne pas hésiter à refuser un lot de plants incorrects.

Planter avec soin, et hors périodes de gel, de novembre à mars

- Rafraîchir modérément les racines au sécateur,
- préparer un trou de plantation proportionné au système racinaire,
- bien étaler les racines et tasser soigneusement en tenant le plant droit,
- butter légèrement les plants si nécessaire, afin que la terre soit au niveau du collet après tassement.

Cas particulier :

- Les plants en motte peuvent être plantés à partir des premières pluies d'octobre.



Protéger les plantations contre le gibier et les rongeurs

Mieux vaut prévenir que guérir !

Les mesures à prendre sont diverses, suivant l'agresseur :



Cas du lapin :

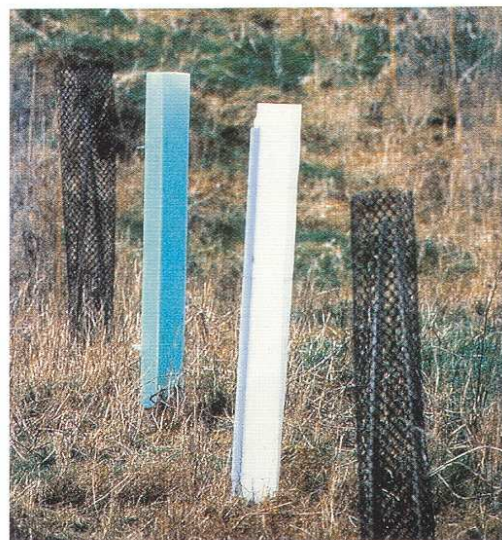
Soyez vigilant avant ou dès la mise en place des plants. Quelques lapins peuvent suffire à anéantir une plantation. La présence de ces animaux rend nécessaire la maîtrise préventive de la population (pression de chasse, reprise), sans oublier la protection physique des plants.



Exemple de dégâts (frottis de chevreuil)

Cas du chevreuil :

Si la plantation est située à proximité de sites à chevreuils (massif forestier, fond de vallée, bocage dense), la protection physique individuelle (cf photo) ou globale (engrillagement de la parcelle) est généralement nécessaire. Le maintien d'une végétation d'accompagnement limite les dégâts.



Une gamme de protections individuelles

Cas des petits rongeurs (mulots, campagnols...) :

Le risque est surtout présent sur d'anciennes pâtures ; un travail du sol permet de limiter les galeries de ces animaux. Ne pas oublier que les graminées sont le refuge des petits rongeurs.

Et, pour réussir, il faut entretenir...

Pour plus de renseignements, contactez les techniciens du **CRPF BRETAGNE**



8 place du Colombier - 35000 RENNES - Tél. 02 99 30 00 30 - Fax 02 99 65 15 35

E-mail crpf-bretagne@wanadoo.fr